

Compagnie C.L.A.P.

39, rue Félix Thomas
44000 NANTES

CONTRAT DE PARTICIPATION ATELIERS THÉÂTRE COMPAGNIE CLAP – 2024/25

Entre les soussignés :

Compagnie CLAP dont le siège social se situe au 39 rue Félix Thomas, 44000 NANTES

D'une part

Et

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Pour les mineurs : représentant légal

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

D'autre part

Article 1 : Objet : En exécution de la présente inscription, la compagnie de théâtre CLAP s'engage à organiser des ateliers de théâtre hebdomadaires (1,5h – 2h). Ces ateliers seront encadrés et animés par des comédiens professionnels.

Article 2 : Déroulement : Il y aura 30 séances d'assurées pour la saison. Les ateliers n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires. En cas d'absence de l'intervenant professionnel, le cours sera reporté à une autre date ou exceptionnellement assuré par un autre metteur en scène.

Les horaires et jours sont les suivants (merci de cocher le groupe que vous choisissez) :

- Groupe Ados** le mercredi de 18h00 à 19h30, Salle Blanche -
Pôle associatif Félix Thomas
- Groupe adulte débutant groupe 1** le mardi de 20h30 à 22h30, Salle SULLY –
7 rue Henri Cochard
- Groupe adulte débutant groupe 2** le jeudi de 20h30 à 22h30, Salle SULLY –
7 rue Henri Cochard
- Groupe adulte confirmés** le mercredi de 20h30 à 22h30,
Salle Blanche - Pôle associatif Félix Thomas
- Groupe tout niveau** le vendredi de 20h30 à 22h30,
Salle F - Pôle associatif Félix Thomas

Les ateliers commenceront la semaine du 27 septembre 2023 et se dérouleront au pôle associatif Sully ou Félix Thomas. Les ateliers commenceront sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Les premiers mois feront l'objet d'un travail principalement pédagogique, puis un travail de mise en scène de spectacle vous sera proposé.

Un cours d'essai est réservé date non encore arrêté

Article 3 : Modalités d'inscription : L'inscription sera validée dès réception du présent contrat dûment rempli accompagné du règlement correspondant ainsi que de la cotisation.
L'inscription n'est effective qu'à la réception du ou des paiements.

Article 4 : Dispositions financières :

Frais d'inscription et de cotisation : 20 €

+ paiement de l'atelier (un tarif dégressif est appliqué pour les renouvellements d'inscription)

ATELIERS	1 ère inscription		Réinscription	
Jeunes mercredi 18h00/19h30	260 € + 20 €		240 € + 20 €	
Adultes Mercredi, jeudi et vendredi	370 € + 20 €		340 € + 20 €	

Le paiement pourra s'effectuer au comptant lors de la remise du contrat de participation ou en deux, trois ou quatre fois sans frais. Les chèques devront être établis à l'ordre de **Compagnie CLAP**. Le paiement de l'adhésion (20 €) doit être fait séparément

Le participant s'engage à verser la totalité du prix de l'atelier et de la cotisation à la compagnie CLAP **lors de la remise du contrat dûment rempli. Chaque année commencée est due dans son intégralité le jour de l'inscription et aucun remboursement ne sera réalisé** (sauf cas article 5).

Article 5 : Cas de force majeure : Une fois l'inscription faite, et en cas de non participation à un atelier pour un motif dit de «force majeure» (maladie longue durée >12mois, accident grave, mutation), le participant peut demander la résiliation de son inscription (hors cotisation) par courrier recommandé avec avis de réception et adressé à la compagnie CLAP. La résiliation sera effective à l'issue d'un délai inférieur à un mois à compter de la date de réception de la demande accompagnée des justificatifs adéquats. Le participant bénéficiera alors d'un remboursement au prorata du temps passé.

Article 6 : délai de rétractation : Comme il est de coutume, la première séance est considérée comme une séance d'essai. A partir de la participation à un deuxième atelier, l'inscription complète et le versement de la totalité de la somme demandée à l'inscription devront être validés.

Article 7 : Engagement du participant : Le participant s'engage à être assidu aux ateliers. Toute absence doit être préalablement annoncée à l'animateur. Le participant s'engage à être ponctuel afin de ne pas troubler le bon déroulement de l'atelier. Un participant dont le comportement nuirait manifestement à l'ambiance ou au bon déroulement des séances peut se voir exclu des ateliers. En cas d'exclusion, la compagnie CLAP se réserve le droit de ne pas procéder à aucun remboursement.

Article 8 : Litiges : En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Nantes, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Article 9 : Droit à l'image : Le participant reconnaît céder son droit à l'image pour un usage se limitant à la promotion de l'association Compagnie CLAP. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur des photos ou captations, merci de nous le faire savoir.

Fait à Nantes, le

Signature précédée de la mention
«lu et approuvé, bon pour accord»
(veuillez parapher chaque page)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Merci de joindre une photo d'identité

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age :

Téléphone :

Mail :

Expériences en théâtre (Cours, spectacle)

Expériences en cinéma

Autres expériences (ex : chant, danse, etc.)